

MAIRIE D'ENTRAINS/NOHAIN
2, Place de l'Hôtel de Ville
58410

Tél : 03.86.29.22.06
mairie-entrains-sur-nohain@wanadoo.fr

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

(Article 2121-7 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal se réunira en session ordinaire à la Salle des Mariages

Le mardi 1^{er} octobre 2024 à 19h00

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

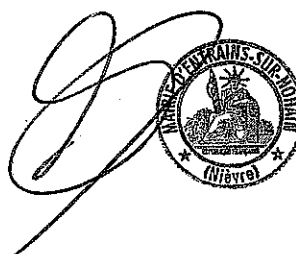
Validation de l'ordre du jour

Validation du compte rendu du dernier conseil

- 1 Présentation par Mme DURETTE des dessins réalisés lors des journées LUCIEN
- 2 Décision modificative – Budget station-service 2023
- 3 Requalification RD 5 et aménagement du tour de l'église
- 4 Convention de mise à disposition d'un agent communal pour la chaufferie biomasse
- 5 Transfert de la compétence « Eau potable » de la commune de Sainte-Pallaye à la Fédération Eaux Puisaye Forterre, au 01/01/2025
- 6 Proposition d'achat d'un terrain communal
- 7 Questions diverses

Entrains sur Nohain,
Le 1^{er} octobre 2024

Le Maire,
Michel POIRIER



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du 1^{er} OCTOBRE 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13

Présents : 9

Absents : 3

Procuration : 0

Date de convocation : 25.09.2024

Date d'affichage : 25.09.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Entrains-sur-Nohain dûment convoqués se sont réunis dans la salle des mariages en séance ordinaire sous la présidence de M. Michel POIRIER, Maire.

Sont Présents Mesdames et Messieurs :

Romain BAILLY, Blandine DECAENS, Laurence CHEVALIER, Emilie DOURNEAU, Patricia DETABLE, Annie GARCIA, Fabien GIBOURET, Véronique MILLER,

Absents :

Jean-Baptiste ARNOULT, Lionel DUVAL, Serge GAUCHOT, Christopher WEISSBERG,

Absents excusés :

Procurations :

Secrétaire de séance : Emilie DOURNEAU,

Approbation du procès-verbal du 15 juillet 2024

VOTE : le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal

Rajout du point n°6 à l'ordre du jour : Proposition d'achat d'un terrain communal

AFFAIRE N°1
PRESENTATION PAR MME DURETTE
DES DESSINS REALISES LORS DES JOURNEES LUCIEN

Lors des journées LUCIEN le week-end des 3 et 4 août 2024, Mme DURETTE a proposé un atelier de dessins.

Les dessins des participants ont été agrémentés par un personnage LUCIEN dessiné par M. Franck MARGERIN.

Mme DURETTE nous a présenté un diaporama de ces différents dessins.

AFFAIRE N°2
DECISION MODIFICATIVE – BUDGET STATION-SERVICE
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2024-010

Suite à une erreur matérielle constatée sur la délibération d'affectation de résultat du budget station-service 2023, il convient de modifier celle-ci comme suit :

REPORTS :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 14 098.00 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 106 408.43 €

SOLDES D'EXECUTION :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : 12 115.53 €

Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : -174.73 €

LIGNE 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 106 233.70 €

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré

ADOpte l'affectation de résultat de la STATION SERVICE pour l'année 2023

AFFAIRE N°3

REQUALIFICATION RD5 ET AMENAGEMENT DU TOUR DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de réaliser les travaux de requalification de la RD5 et aménagement du tour de l'église.

Il présente le contenu de l'avant-projet (AVP) correspondant établi par l'ATD Nièvre Ingénierie, 14 bis rue Jeanne d'Arc 58000 NEVERS, pour un montant de 774 355,90 € H.T (929 227,08 € T.T.C). Ce montant comprend les honoraires de maîtrise d'œuvre qui s'élèvent à 47 261,16 € H.T (727 094,74 € x 6,5% = 47 261,16 € H.T).

Ces travaux pourront être traités par procédure adaptée conformément au code de la commande publique ;

Monsieur le Maire propose de réaliser les travaux ainsi présentés.

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré

- **DECIDE** de réaliser : Requalification de la RD5 et aménagement du tour de l'église
- **APPROUVE** la proposition d'avant-projet ainsi que le montant de 47 261,16 € H.T des honoraires de maîtrise d'œuvre

AFFAIRE N°4

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL POUR LA CHAUFFERIE BIOMASSE

Le SIEEEN exerce en vertu de ses statuts une compétence au titre des réseaux de chaleur, lui permettant d'exercer notamment, en lieu et place des membres qui en font la demande, le financement et la réalisation de réseaux de chaleur et de chaufferies.

La commune d'Entrains-sur-Nohain a adhéré au SIEEEN pour cette compétence par délibération en date du 10 décembre 2012.

A ce titre, celui-ci a financé et réalisé sous sa maîtrise d'ouvrage une chaufferie biomasse et un réseau de chaleur mis en service en 2024.

Considérant les opérations de maintenance quotidiennes nécessaire au bon fonctionnement des « installations primaires » de chaleur.

Vu la durée quotidienne relativement courte que nécessite cette maintenance (durée estimée : 30 minutes/intervention).

Dans le souci d'efficacité logistique indispensable pour assurer la continuité du service public de chaleur, le SIEEEN sollicite auprès de la commune d'Entrains-sur-Nohain en tant qu'agent référent.

Il sera demandé à un agent de la commune d'Entrains-sur-Nohain d'effectuer (ou faire effectuer) sur les « installations primaires » toute opération assurant le bon fonctionnement et le bon ordre de la chaufferie ce qui comprend notamment :

- Vérification des niveaux de pression et de température des chaudières ;
- Vérifier les cendriers, les vider et évacuer les cendres dès que cela est nécessaire ;
- Procéder au nettoyage partiel du foyer si besoin ;

- Vérification du système d'approvisionnement en bois des chaudières ;
- Vérification du bon fonctionnement des systèmes électriques ;
- En cas de coupure du réseau public d'électricité (événements climatiques, travaux sur la ligne, etc...) réaliser un contrôle en chaufferie et s'assurer du bon fonctionnement de l'installation ;
- Vérification de l'approvisionnement en combustible ;
- S'assurer de l'écoulement fluide des plaquettes de bois ;
- Réceptionner les arrivages de combustible ;
- Repérer et signaler les fuites, les bruits suspects et autres anomalies, dysfonctionnements ou dégradations observables ;
- Maintenir la chaufferie dans un état de propreté et d'ordre conforme à l'usage des locaux ;
- Remplir le cahier de suivi de la chaufferie après chaque visite ;

Proposition :

Il est proposé au membre du Conseil municipal :

- **D'approuver** le Principe d'un partenariat avec le SIEEEN
- **D'approuver** les termes de la convention de mise à disposition d'un agent de la commune pour la conduite et la surveillance de la chaufferie
- **D'autoriser** Monsieur La Maire à signer ladite convention ci-annexée et toute pièce nécessaire à son exécution et/ou sa modification

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le Principe d'un partenariat avec le SIEEEN
- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition d'un agent de la commune pour la conduite et la surveillance de la chaufferie
- **NOMME** 3 agents communaux M.WILK Mikaël, M.GUILLOTON Rudy, et M.BEAUFILS David
- **AUTORISE** Monsieur La Maire à signer ladite convention ci-annexée et toute pièce nécessaire à son exécution et/ou sa modification

AFFAIRE N°5

TRANSFERT DE COMPETENCE « EAU POTABLE » DE LA COMMUNE DE SAINTE PALLAYE, AU PROFIT DE LA FEDERATION EAU PUISAYE FORTERRE AU 01.01.2025

- **Vu** le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-1 et suivants, L5211-1 et suivants, L5711-1 et suivants, et plus particulièrement l'article L5211-8 ;
- **Vu** l'arrêté en date du 17 novembre 2016 portant sur la création d'un nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- **Vu** les statuts de la Fédération Eaux Puisaye Forterre (FEPP) ;
- **Vu** la délibération de la Fédération Eaux Puisaye Forterre en date du 12 septembre 2024 portant sur le transfert de la compétence Eau potable de la commune de Sainte-Pallaye de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs à la Fédération Eaux Puisaye Forterre;

Considérant que les collectivités adhérentes à la Fédération Eaux Puisaye Forterre ont un délai de trois mois pour se prononcer sur l'adhésion de nouvelles collectivités ;

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré

- **DÉCIDE** d'accepter le transfert de la compétence Eau potable de la commune de Sainte-Pallaye, de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs, au profit de la Fédération Eaux Puisaye Forterre, à compter du 01^{er} janvier 2025 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE N°6
PROPOSITION D'ACHAT D'UN TERRAIN COMMUNAL

Suite au courrier de M. MARLIN Sébastien reçu le 14 août 2024, celui-ci propose d'acquérir la parcelle communale n°AC 65 non viabilisée, d'une surface de 3467 m².

M. le Maire a rappelé à cet administré que ce terrain fait l'objet d'une étude sur le PLUi en cours et que cette parcelle à l'avenir peut devenir non constructible.

M. MARLIN Sébastien propose le prix de 2 500 € hors frais de notaire

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré

ACCEPTE la proposition d'achat de M. MARLIN Sébastien pour le prix de 2 500 € hors frais de notaire.

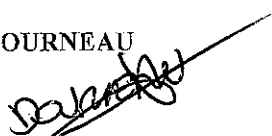
DIVERS

- M. le maire nous fait part d'un courrier arrivé en mairie par lettre recommandée.
Un administré nous informe de sa requête auprès de la société XPRIBE afin d'obtenir un dédommagement pour le passage de la fibre proche de sa propriété.
- Un nouvel arrivant nous demande si une nouvelle campagne gaz est prévue prochainement. M. le maire nous informe qu'il n'a pas réussi à contacter l'intervenant gaz mais qu'une réponse lui sera communiquée dès que possible.
- Suite à la délibération du 15 mars 2024 concernant l'adressage, il est indiqué que les plaques de numéro de rue sont à retirer en mairie.
- La présidente Mme Véronique MILLER de l'association INTARANUM nous informe que suite aux journées LUCIEN, la commune d'Entrains sur Nohain a fait l'objet d'un article sur un célèbre magasin de moto. La population a fait un retour très positif de ce week-end.
- Journée de remise de prix du fleurissement de la commune par les Vaux d'Yonne prévue le samedi 12 octobre 2024. Mme Blandine DECAENS étant absente excusée, sera remplacée par Mme Laurence CHEVALIER.
- Samedi 5 octobre 2024 est prévue l'opération « nettoyage du Nohain » allée des Lavandières à 8h00.
- Mme Blandine DECAENS nous informe que des ateliers de Noël auront lieu les samedis après-midi au 6 place du Château, dans la grange.
- M. le maire nous informe qu'il est toujours en relation avec les dirigeants de l'enseigne CASINO afin de concrétiser le projet d'une nouvelle structure.
- Mme Emilie DOURNEAU nous informe que de nouvelles activités ont lieu sur la commune à la salle polyvalente à savoir : Roller le samedi de 9h à 10h et de la baby gym les mercredis et samedis. Vous pouvez consulter ces informations sur l'application « panneau Pocket ».

La séance est levée à 20h41

La secrétaire de séance

Emilie DOURNEAU



Le maire,

Michel POIRIER

